

3.2.4 La recherche de la volonté de Dieu

- [1. Dieu veut le bien de ses enfants](#)
- [2. Dieu révèle sa volonté morale dans la Bible](#)
- [3. Dieu accorde la liberté de choix](#)
- [4. Dieu accorde la sagesse](#)
- [5. Dieu est souverain](#)
- [6. Résumé](#)



Face à une décision à prendre, le croyant désire agir d'une façon agréable à Dieu (Ps 40:9; Ps 143:10). La question qu'il se pose alors est: "Quelle est la volonté de Dieu, et comment la connaître?" Dans la pratique, la volonté divine n'est pas toujours explicite et les manifestations et directives surnaturelles (comme en Ac 9:3, Ac 9:10; Ac 16:9 etc.) ne sont pas la règle, mais l'exception. Dieu fixe plutôt un cadre dans lequel il laisse le chrétien libre de son choix. Les pensées ci-dessous permettent de s'orienter vers un choix convenable.

1. Dieu veut le bien de ses enfants

Avant tout, le croyant se souvient que Dieu recherche constamment le bien de ceux qui lui appartiennent et désirent le suivre (Ro 8:28; ainsi que l'autre traduction possible de ce verset: "Pour ceux qui aiment Dieu, Dieu agit en tout pour leur bien"; Pr 3:6). Dieu donne une vie abondante (Jn 10:10) et a pour les siens des projets de paix (Ps 23; Jé 29:11) et de bonheur (Jn 17:13; Ph 4:4), ce qui n'exclut pas la lutte et les épreuves comme le montre Ja 1:2.

Aux croyants qui marchent dans l'intégrité (Ps 84:12), Dieu accorde ce que "leur coeur désire" (Ps 37:4-5; Jn 15:7).

Ainsi, Dieu ne cherche pas à contrecarrer les désirs légitimes de ses enfants; au contraire, il veut pour eux une vie pleinement réussie. Dieu ne se plaît pas à contrarier le croyant, même si parfois il lui demande de renoncer à un avantage immédiat (cf. Ex 13:17-18; Mc 10:29-30). Dieu n'est ni dur, ni capricieux.

2. Dieu révèle sa volonté morale dans la Bible

L'Écriture communique ce que Dieu attend des siens sur le plan moral; elle donne des principes et des commandements qui servent d'indications générales pour le comportement du croyant (1 Th 4:3-12; 1 Th 5:11-22; Ph 2:5; 1 Pi 1:15-16; 2 Ti 2:22; etc.).

Dans les domaines où la Bible impose une attitude, les croyants doivent obéir aux injonctions divines (De 10:12-13; 1 Co 7:19; Jos 1:7-8).

3. Dieu accorde la liberté de choix

Le croyant se trouve constamment confronté à deux types de décisions:

- celles qui sont d'ordre moral (c'est-à-dire qui se rapportent à la conduite et au caractère) ou qui concernent un domaine où la Bible impose une attitude,
- et celles qui sont concernées par l'aspect moral mais non déterminées par lui.

Dieu n'a pas fixé d'avance tous les détails de la vie du croyant et il lui laisse une liberté d'action, donc de choix, sur de nombreux points (cela ne contredit pas le fait que Dieu connaît tout d'avance). Cette liberté de choix joue sur deux plans:

- le choix entre ce qui est bien et ce qui est mal en fonction de la volonté révélée de Dieu (cela concerne tout le domaine moral décrit au point 2);
- dans le domaine de ce qui est bien, le choix entre différentes possibilités également acceptables pour Dieu.

Dieu a accordé à l'homme des facultés dont il doit se servir, en particulier la capacité de choisir.

Il en découle un principe important: vu que Dieu n'a pas établi de manière précise tous les détails de la vie du croyant, ce dernier est appelé à prendre lui-même la responsabilité de certains choix. Dans ce cas, toute décision en accord avec la volonté morale de Dieu a son approbation (le cas du point 5 reste réservé).

Exemples:

- Paul et Silas décident librement de rester seuls à Athènes et d'envoyer Timothée à Thessalonique (1 Th 3:1-2);
- Paul a "estimé nécessaire" d'envoyer Epaphrodite à Philippi (Ph 2:25-26);
- les Douze décident d'eux-mêmes d'instituer des diacres (Ac 6:1-6);
- lors du concile de Jérusalem, les apôtres et les anciens ont agi selon ce qu'ils ont "jugé à propos" (Ac 15:19, Ac 15:22-28);
- Paul se déplacera à Jérusalem "si la chose le mérite" (1 Co 16:3-4).

4. Dieu accorde la sagesse

En même temps qu'il laisse au croyant la liberté dans les décisions à prendre, Dieu lui accorde la sagesse pour faire de bons choix (Pr 2:6). Mais le croyant est responsable de rechercher cette sagesse, de la demander à Dieu (Pr 2:4-5; Pr 8:17; Ja 1:5; Col 1:9) et de la mettre en oeuvre.

Pour agir avec sagesse, il convient:

- de prier pour exposer son problème à Dieu (Ph 4:6; 1 Pi 5:7);
- de méditer l'Écriture (Ps 119:97-100, Ps 119:105) afin que le Saint-Esprit puisse en utiliser des éléments pour orienter la réflexion;
- d'examiner les circonstances (cf. Ac 16:1-3; Jos 2:1, Jos 2:24). Un désir personnel, une aspiration, un don particulier peuvent constituer des indications dans une décision à prendre (cf. 1 Ti 3:1; 1 Pi 4:10);
- de consulter de sages conseillers plus avancés dans la foi (Pr 13:10b, Pr 13:20; Pr 12:15; Pr 11:14; Pr 15:22) et des personnes plus expérimentées dans le domaine concerné;
- de se laisser instruire par l'expérience de la vie en usant de bon sens et de réalisme (cf. Pr 6:6-11; Lu 14:28-32);
- de considérer les sentiments intérieurs qui se manifestent: si c'est la paix intérieure que donne le Saint-Esprit, il est possible d'aller de l'avant (1 Jn 3:21; Ph 4:7; Ep 4:30);
- si c'est un trouble ou un manque de conviction, il convient de ne pas s'engager (cf. Ro 14:5, Ro 14:23).

Ces éléments ne conduisent généralement pas à découvrir la décision à prendre parmi les diverses possibilités existantes. Il ne faut pas s'en étonner, Dieu l'ayant voulu ainsi pour laisser à ses enfants une réelle liberté. Ces éléments constituent donc le chemin de la sagesse.

Parfois la sagesse conduit à attendre que Dieu manifeste des données plus précises qui clarifient la situation (cf. No 9:6-12).

Agir par impulsion est dangereux; la Bible déclare que c'est un piège (Pr 20:25). D'autre part, c'est faire fi de la dépendance de Dieu.

5. Dieu est souverain

Bien qu'il accorde liberté de choix au croyant, Dieu reste maître de toutes choses et il impose sa volonté lorsqu'il le juge bon (Ps 115:3; Ps 135:6).

Ainsi, dans certains cas, Dieu intervient de façon contraignante pour que le croyant accomplisse ce que Dieu a décidé (Ap 3:7). Cette intervention de Dieu peut être soit connue, soit ignorée du croyant (cf. 2 R 6:15-17), mais elle est toujours l'expression de l'amour de Dieu pour son enfant (Ro 8:28).

Dans toutes ses décisions, le croyant doit donc par avance se soumettre humblement à la volonté souveraine de Dieu (cf. 1 Co 16:7; 1 Co 4:19; Ac 18:21; Ps 25:9). Il doit donc être prêt à renoncer à son projet si Dieu y fait opposition et ne confirme pas le chemin choisi.

En soumettant à Dieu le choix qu'il a fait librement - mais en accord avec la volonté morale de Dieu - le croyant sait que Dieu le préservera des fausses voies. Il fait ainsi un acte de foi que Dieu honore (Ps 55:23) et il se sait protégé face à la décision qu'il a prise.

Exemples:

- Paul et Silas en Asie Mineure (Ac 16:6-8);
- David désirant bâtir une maison à l'Éternel (2 S 7:1-13).

6. Résumé

Le cheminement correct pour prendre une décision est le suivant:

- Rechercher si Dieu a donné dans la Bible des directives précises sur le sujet.
- Si cette recherche n'apporte pas la solution du problème, demander à Dieu la sagesse pour le résoudre.
- Avec cette sagesse, prendre librement sa décision en veillant à ce qu'elle soit en accord avec la volonté morale de Dieu.
- Enfin, soumettre cette décision à Dieu et s'en remettre à sa souveraineté.

Compléments

La rubrique "[Compléments](#)" comporte des éléments qui ne font pas partie du cours CREDO original.

Regardez aussi les textes suivants, pour l'application pratique de ces directives:

[Comment décider selon Dieu](#)

[Le choix d'une compagne pour la vie](#)